



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEYSSSES

- Séance du 07 Avril 2022 -

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Seysses dûment convoqué conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire dans la Salle des Fêtes au 225 Chemin des Boulbennes à Seysses, sous la présidence de Monsieur Jérôme BOUTELOUP, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 29

Membres présents : 21	Procurations : 5	Membres excusés : 3	Votants : 26
Date convocation : 31/03/2022		Compte rendu affiché le : 14/04/2022	

Présents : Jérôme BOUTELOUP, Magali PATINET, Philippe STREMLER, Marie-Ange KOFFEL, Malika BENSOUICI, Xavier BERLUTEAU, Magali GRANDSIMON, Françoise BARRERE, Fabio VITULLI, Sébastien CHAUDERON, Didier ZERBIB, Orlane LABAT, Philippe RIGAL, Valentin DE MUER, Olivier CHAPRON, Vicky VALLIER, Gilles DURET, Emeline ROLLAND, Olivier TIQUET, Cynthia GONZALEZ, Françoise MALEPLATE.

Procurations : Dominique ALM à Jérôme BOUTELOUP, Pascal NGUYEN à Jérôme BOUTELOUP, Raphaël RIGACCI à Magali PATINET, Morgane CARRA à Magali GRANDSIMON, Jean-Paul ROBERT à Gilles DURET.

Excusée : Anna ROLDAN, Isabelle SIMONETTO, Mathilde ESCLASSAN

Secrétaire : Sébastien CHAUDERON

N° DEL/2022-2-04

OBJET :

FINANCES

ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION A
L'ASSOCIATION
HOPITAL SOUIRE

Rapporteur :

Mme Marie-Ange KOFFEL
Maire-Adjointe déléguée à la
culture

Considérant que dans le cadre de sa politique culturelle la Mairie propose habituellement des spectacles auxquels le public peut assister gratuitement, mais que dans un but caritatif un spectacle a été proposée le 20 mars au profit de l'association hôpital sourire, qui a pour mission d'aider les patients les plus fragiles, dont notamment les enfants, les mamans et les aînés, à mieux combattre la maladie et à éviter la rupture brutale avec la vie familiale durant leur séjour à l'hôpital.

Considérant qu'il a été vendu 206 places payantes au prix de 10 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **D'attribuer** une subvention de 2 060 € à l'association hôpital sourire.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit,
au registre sont les signatures,
pour copie conforme,

Le Maire,
Jérôme BOUTELOUP

